

VIDE GRENIER CAST - Dimanche 28 juin 2026 de 10h à 17h

Bulletin de réservation exposant

A retourner par courrier à : Bénédicte Aberrane Court, 17 route de Pennalé, 29150 Cast

ou par mail à : apel.nd.cast@gmail.com

Nom / Prénom :

Je réserve ml à 4 € le ml, soit : € (2ml minimum)

Je règle par chèque (libellé à l'ordre de « APEL de l'école Notre Dame de Cast »)

Je règle par virement : IBAN : FR76 1290 6000 1561 7885 7000 103 / BIC : AGRIFRPP829

IMPORTANT

L'inscription est définitive après réception du bulletin de réservation et du paiement. La pièce d'identité est obligatoire durant l'événement. Elle devra être présentée dans le cadre d'un éventuel contrôle des Services de l'État durant le vide grenier.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : La manifestation dénommée « vide grenier » organisée par l'association des parents d'élèves (APEL) de l'école Notre-Dame de Cast se déroulera Place saint-Hubert à Cast le dimanche 28 JUIN 2026.

Article 2 : Le vide grenier est ouvert aux professionnels de la brocante et aux particuliers. Ces derniers s'engagent à ne vendre que des objets personnels et usagers et à ne pas participer à plus de 2 vide-greniers par an.

Article 3 : Le prix est fixé à 4 euros le mètre linéaire, avec un minimum de 2m par stand. 1 table d'1,20m et 2 chaises sont proposées gratuitement par stand (dans la limite des stocks disponibles). La profondeur des stands étant de 3m, les exposants peuvent apporter leur table et structure de type « barnum ». Celle-ci doit être strictement adaptée à la surface réservée (2x3 m, 3x3 m, 4x3 m, ...).

Article 4 : Les réservations sont définitives à compter de la réception par courrier ou par mail de tous les documents suivants : bulletin d'inscription (règlement intérieur signé et Cerfa complété) et paiement correspondant à la réservation. Le paiement des réservations se fait par chèque ou par virement.

Article 5 : Les réservations sont nominatives. Chaque exposant est responsable de son emplacement. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.

Article 6 : Les enfants mineurs peuvent exposer et devront en permanence être accompagnés d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 8 : L'installation des stands devra se faire de 08h00 à 10h00. À partir de 9h45, les véhicules devront quitter la place Saint-Hubert. Le démontage se fera uniquement après 17h. Aucun véhicule ne sera autorisé à entrer dans l'espace exposant entre 10h et 17h. Le stand sera laissé sans aucun déchet ou dépôt d'objet après le départ de l'exposant.

Article 9 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 10 : La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. L'association des parents d'élèves (APEL de ND de Cast) se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 11 : Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands et parkings alentours (objets exposés, voitures, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 12 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (nombre d'exposants insuffisants, catastrophe naturelle, mesures sanitaires...). Dans ce cas les sommes versées à titre de réservation seront intégralement remboursées aux exposants dans les meilleurs délais.

Article 13 : Aucun branchement électrique ne sera autorisé sur site.

Article 14 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours et respectera les mesures sanitaires en vigueur.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

A Le

Signature :



13939*01

MEIE-DGCIS

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET :

Adresse : n°

Voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone (fixe ou portable) :

2 - Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) : Place Saint Hubert, 29150 Cast

Marchandises vendues : ~~neuves~~

occasion

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente : 28 juin 2026

Date de fin de la vente : 28 juin 2026

Durée de la vente (en jours) : 1 jour

3 - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : _____, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :

N° d'enregistrement :

recommandé avec demande d'avis de réception
remise contre récépissé

Observations :